

ENVOI PAR COURRIER ET COURRIEL

Québec, le 16 janvier 2009

Monsieur Hervé Chatagnier  
Service des projets en milieu terrestre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet :   Projet Train de l'Est : lien Mascouche-Terrebonne-Repentigny**

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet les questions suivantes :

1. Comment évaluez-vous la pertinence d'utiliser les logiciels SERI et ARCHIE pour effectuer la modélisation des conséquences d'accidents industriels majeurs, particulièrement ceux impliquant des événements potentiels de type BLEVE, le tout dans le cadre de la planification d'usage et d'affectation du sol en milieu urbain et semi-urbain?
2. Pour les cas de BLEVE spécifiquement, quels seuils d'effets préconisez-vous en matière de rayonnement thermique pour évaluer les conséquences pouvant menacer la sécurité et la vie du public, ainsi que pour la planification des mesures d'urgence. Dans le cadre de vos analyses, utilisez-vous des critères se rapportant aux doses thermiques plutôt que des critères de rayonnement? Si oui, lesquels?
3. Enfin, la commission vous invite à lui transmettre vos rectificatifs et commentaires, s'il y a lieu, concernant le rapport d'évaluation sur un risque industriel sur la compagnie Inter Propane inc (PR8.6) ainsi que sur le mémoire déposé par un participant en deuxième partie de l'audience publique (DM22) (méthodologie, scénarios d'accidents, conséquences, recommandations 1-2 et 7).

La commission apprécierait recevoir les réponses le plus tôt possible compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour l'achèvement de ses travaux.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Marie-Josée Méthot*

Marie-Josée Méthot  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission